

MAIRIE DU POËT

22 Route Napoléon

05300 LE POËT

☎ 04 92 65 70 11

Fax : 04 92 65 72 92

E-mail secrétariat: mairie.lepoet@free.fr

E-mail maire: mairiedupoet@wanadoo.fr

Le 19 mars 2013

Convocation du Conseil Municipal

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Le jeudi 28 mars 2013 à 19 heures

Salle du Conseil

MAIRIE

05300 le poët

ORDRE DU JOUR :

Vote des budgets

Votes des Taxes

Contribution financière ERDF - Charrette

Avenant de marché - SATP pour travaux Charrette

Election suppléant à la CCL

Heures supplémentaires et heures déneigement

Subventions aux Associations

Déclaration d'un bien vacant et sans maître

Suppression de poste

Achat terrain voirie Charrette

Location salle pour cours d'informatique

Prévoyance des agents

Divers :

Containers parking école

Stèle du 19 mars

Bibliothèque

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Cher(e) collègue,
l'expression de mes salutations dévouées.

Le Maire
ALAIN MONTAY

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 28 Mars 2013

Séance Ordinaire 19 heures 00

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 14
Date de convocation : mardi 19 Mars 2013

LE 28 Mars 2013 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvett MARTIN, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

REPRESENTES : Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Jean-Pierre GARCIN

Secrétaires de séance : Claude DESNOËS- Annie BLEUSE

Délibérations du conseil:

DE 2013 30- Autorisation de prise d'arrêté de vacance d'un bien vacant

- **AUTORISE** le Maire à prendre l'arrêté de constatation de bien vacant pour l'immeuble situé Ville Haute parcelle B393 d'une contenance de 12 ca et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et signer toutes les pièces concernant l'acquisition de ce bien s'il reste vacant.

DE 2013 25- Vote du Budget primitif 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2013 du budget général et des budgets annexes Eau et Assainissement et Caisse des Écoles qui se présentent ainsi :

Budget général :

Dépenses de Fonctionnement : 877 949.40€ dont 274 546.56€ transférés en investissement
Recettes de Fonctionnement : 877 949.40€

Dépenses d'Investissement : 757 352.38€

Recettes d'Investissement : 757 352.38€ dont 274 546.56€ du fonctionnement et excédent antérieur d'investissement de 108 588.73€

Budget Eau et Assainissement :

Dépenses de Fonctionnement : 133 333.18€

Recettes de Fonctionnement : 133 333.18€ dont 22 671.59 € de résultat de fonctionnement reporté

Dépenses d'Investissement : 920 833.30€

Recettes d'Investissement : 920 833.30€ dont 409 245.58 € de résultat d'investissement reporté

Caisse des écoles :

Dépenses de Fonctionnement : 9 717.20€

Recettes de Fonctionnement : 9 717.20€ dont excédent antérieur de 937.20€

DE 2013 26- Vote des taux d'imposition 2013

- **Décide** de voter les taux et produits suivants inchangés :

	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit assuré
Taxe d'habitation	792500	3.93%	31 145€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 069 000	27.89%	298 144€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43 500	66.20%	28 797€
Total			358 086

DE 2013 27- Frais de personnel au budget de l'eau 2013

- **ARRETE** le montant des frais de personnel pour 2013 à 2 000 € pour le budget de l'eau et l'assainissement et **PRECISE** qu'un mandat sera effectué sur le budget de l'eau et l'assainissement au compte 6215 pour un montant de 2 000€ et un titre sera émis sur le budget général au compte 70841 pour un montant de 2 000€.

DE 2013 28- Heures supplémentaires

- **AUTORISE** les heures supplémentaires et complémentaires des agents communaux pour 2013,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives aux heures supplémentaires et complémentaires.

DE 2013 29- Contribution ERDF - PVR CHARRETTE

- **AUTORISE** le Maire à signer la contribution financière du réseau public d'électricité pour un montant HT de 24 310.12€ pour le raccordement électrique dans le cadre de la P.V.R de Charrette

DE 2013 31- Vote des subventions 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité pour 2013 sauf comité des fêtes 1 abstention –
Au bonheur de lire 1 abstention ;

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

DESIGNATION	MONTANT	OBSERVATIONS
ACCA LA PERDRIX	350€	
LA PETITE BOULE DU POET	350€	
AU FIL DU TEMPS	200€	
CLUB DES AINES	1 000€	
GYM VOLONTAIRE	460€	
FORM & RYTHM	460€	
	540€	Subvention exceptionnelle zumba
COMITE DES FETES	5 000€	
Remboursement repas Aînés+ divers	375€	Remboursement avance faite sur spectacles
Remboursement Noël enfants	550€	
VOYAGES SCOLAIRES (aide aux familles)	750€	(sur présentation du relevé d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire)
PARENTS D'ELEVES	500€	
	1600€	Subvention exceptionnelle (sorties ski)
DIAGONALE DU FOU	500€	
	35€	remboursement coupe pour tournois
TENNIS CLUB	200€	
ECOLE		
Piscine	1 780€	Si piscine virement au budget de la caisse des écoles
Voyage scolaire	300€	Si demande au cours de l'année
AMICALE DES POMPIERS LARAGNE	150€	Si demande au cours de l'année
RESTOS DU CŒUR de Laragne	650€	
COOPERATIVE RESEAU AIDE	200€	Si maintien d'intervention en milieu scolaire
PREVENTION ROUTIERE	150€	
MFR	300€	
Au bonheur de Lire	300€	
Association personnes âgées hôpital de LARAGNE (animations)	150€	Si demande au cours de l'année
Voix SI LA MI du Poët	400€	
Vivre dans son Pays	300€	
Maison des Jeunes et de la culture	450€	

DE 2013 32- Élection suppléant à la Communauté des Communes du Laragnais

- **DESIGNE** comme nouveau suppléant délégué M Georges PAPEGAY en remplacement de Pierre BOUVIER suite à sa démission du Conseil Municipal.

DE 2013 33- Suppression de poste

- **DECIDE DE SUPPRIMER** les postes suivants suite à des avancements de grade et après avis favorable du CTP :
 - un poste à temps complet d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles 1ère classe à compter du 1^{er} janvier 2013
 - deux postes d'adjoint technique 1ère classe à compter du 1er juillet 2013
 - un poste d'adjoint technique 1ère classe à compter du 1er janvier 2013
- **PRECISE** que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2013,

DE 2013 24- Acquisition parcelle terrain à charrette

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'achat pour un montant de 28 128€ pour 2 parcelles de terrain à Charrette permettant de réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales et un accès dans le lotissement
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à régler tous les frais s'y rapportant.

DE-2013-34 - Location salle cours informatique

- **FIXE** le prix de la salle de réunion à 10€ la demi- journée pour y donner des cours informatique

DIVERS :

- **Prévoyance des agents :** Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la consultation du CTP pour la mise en place de la prévoyance pour les agents communaux et fixe à 7€ brut la participation de la Commune.

- **Containers parking école :** les containers mis dans la rue du fournil pose des problèmes de ramassage en raison du dénivelé trop important du terrain. Ces containers sont transférés sur le parking de l'école à la place de la **stèle du 19 Mars** qui sera déplacée.

La séance est levée à 21h 35

LE MAIRE
Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE
Claude DESNOËS- Annie BLEUSE



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Suffrages exprimés :
14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2013, s'est réunie sous la présidence de Alain MONTAY

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Delphine CHAILLOL par Alain MONTAY, Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN par Robert BELLOTTO

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Claude DESNOËS

DE_2013_24 - Acquisition parcelle terrain à charrette

M. le maire rappelle aux Conseillers Municipaux que deux parcelles de terrain doivent être achetées par la Commune dans le cadre de la P.V.R de Charrette dans le but de réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales, et un accès dans le lotissement.

Le prix a été fixé dans l'étude de Participation pour Voirie et Réseau à 28€ le m² pour 828 m² en zone AU1a et 6€ le mètre carré pour 824 m² en zone A, soit 28 128€ au total.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'achat pour un montant de 28 128€,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à régler tous les frais s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Suffrages exprimés :

14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2013, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Delphine CHAILLOL par Alain MONTAY, Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN par Robert BELLOTTO

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Claude DESNOËS

DE_2013_25 - Vote du Budget primitif 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2013 du budget général et des budgets annexes Eau et Assainissement et Caisse des Écoles qui se présentent ainsi :

Budget général :

Dépenses de Fonctionnement : 877 949.40€ dont 274 546.56€ transférés en investissement

Recettes de Fonctionnement : 877 949.40€

Dépenses d'Investissement : 757 352.38€

Recettes d'Investissement : 757 352.38€ dont 274 546.56€ du fonctionnement et excédent antérieur d'investissement de 108 588.73€

Budget Eau et Assainissement :

Dépenses de Fonctionnement : 133 333.18€

Recettes de Fonctionnement : 133 333.18€ dont 22 671.59 € de résultat de fonctionnement reporté

Dépenses d'Investissement : 920 833.30€

Recettes d'Investissement : 920 833.30€ dont 409245.58 € de résultat d'investissement reporté

Caisse des écoles :

Dépenses de Fonctionnement : 9717.20€

Recettes de Fonctionnement : 9 717.20€ dont excédent antérieur de 937.20€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

RF
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 09/04/2013
005-210501037-20130328-DE_2013_25-DE

Le Maire
Alain MONTAY

RF
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR :09/04/2013
005-210501037-20130328-DE_2013_25-DE



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Suffrages exprimés :

14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2013, s'est réunie sous la présidence de Alain MONTAY

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Delphine CHAILLOL par Alain MONTAY, Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN par Robert BELLOTTO

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Claude DESNOËS

DE_2013_26 - Vote des taux d'imposition 2013

Le Maire présente aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition pour 2013 de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâti et non bâti.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de voter les taux et produits suivants inchangés :

	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit assuré
Taxe d'habitation	792500	3.93%	31 145€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 069 000	27.89%	298 144€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43 500	66.20%	28 797€
Total			358 086

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

RF
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR :05/04/2013
005-210501037-20130328-DE_2013_26-DE



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Suffrages exprimés :
14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2013, s'est réunie sous la présidence de Alain MONTAY

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Delphine CHAILLOL par Alain MONTAY, Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN par Robert BELLOTTO

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Claude DESNOËS

DE_2013_27 - Frais de personnel au budget de l'eau 2013

Le budget de l'eau et de l'assainissement est un budget annexe de la Commune.

Conformément à l'article L2224-1 du CGCT, ce budget doit être équilibré par les recettes propres perçues sur l'usager.

L'évaluation des dépenses de chaque budget annexe doit donc intégrer les charges du personnel et d'administration générale prises en charge par le budget général de la Collectivité.

Cette dépense a été intégrée dans le cadre du Budget Primitif pour 2013

Monsieur le Maire indique aux Conseillers Municipaux que le montant retenu pour l'année 2013 s'élève à 2 000€ pour le budget de l'eau et l'assainissement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ARRETE** le montant de ces frais pour 2013 à 2000 € pour le budget de l'eau et l'assainissement
- **PRECISE** qu'un mandat sera effectué sur le budget de l'eau et l'assainissement au compte 6215 pour un montant de 2000€ et un titre sera émis sur le budget général au compte 70841 pour un montant de 2 000€.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Suffrages exprimés :

14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2013, s'est réunie sous la présidence de Alain MONTAY

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Delphine CHAILLOL par Alain MONTAY, Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN par Robert BELLOTTO

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Claude DESNOËS

DE_2013_28 - Heures supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que certains agents font parfois des heures complémentaires ou supplémentaires selon les besoins de service.

Le paiement de ces heures doit être accordé par décision de l'assemblée délibérante.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** les heures supplémentaires et complémentaires des agents communaux pour 2013,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives aux heures supplémentaires et complémentaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Suffrages exprimés :
14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2013, s'est réunie sous la présidence de Alain MONTAY

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Delphine CHAILLOL par Alain MONTAY, Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN par Robert BELLOTTO

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Claude DESNOËS

DE_2013_29 - Contribution ERDF - PVR CHARRETTE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que dans le cadre de la PVR de Charette, le raccordement au réseau public de Distribution doit être réalisée.

Il présente la contribution financière pour cette extension de réseau public de distribution d'électricité qui s'élève à 24 310.12 € HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la contribution financière du réseau public d'électricité pour un montant HT de 24 310.12€ toutes pièces concernant ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Suffrages exprimés :
14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2013, s'est réunie sous la présidence de Alain MONTAY

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Delphine CHAILLOL par Alain MONTAY, Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN par Robert BELLOTTO

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Claude DESNOËS

DE_2013_30 - Autorisation de prise d'arrêté de vacance d'un bien vacant

Monsieur le Maire retrace l'historique des mesures engagées pour informer les propriétaires de la parcelle B393 d'une superficie de 12 ca, située à la Ville Haute qui présente un danger par son état de ruine.

Depuis 1983 des courriers ont été échangés entre notaires chargés des successions et administrations qui ont rédigé des actes de l'état civil des intéressés. Notre enquête s'arrête au décès du dernier héritier.

Le dernier héritier connu est Madame CHATELAIN Madeleine veuve JEAN dont la succession a été ouverte en 1979, et qui a laissé pour héritière sa soeur Madame CHATELAIN Isaure épouse CHOLLEY Georges.

Il précise qu'aujourd'hui cette ruine provoque des dégâts importants chez les voisins immédiats à chaque averse, et qu'il présente un danger par son état de ruine.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après avis de la commission communale des impôts, un arrêté portant sur la constatation de la vacance du bien peut être pris, suivis de diverses démarches administratives (affichage, notification, publication...). Si personne ne se fait connaître dans un délai de 6 mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, le bien sera acquis par la commune.

La CCID a émis un avis favorable

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à prendre l'arrêté de vacance.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à prendre l'arrêté de constatation de bien vacant pour l'immeuble situé Ville Haute parcelle B393 d'une contenance de 12 ca et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et signer toutes les pièces concernant l'acquisition de ce bien s'il reste vacant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents
Copie conforme au registre
Le Maire
Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Suffrages exprimés :

14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2013, s'est réunie sous la présidence de Alain MONTAY

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Delphine CHAILLOL par Alain MONTAY, Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN par Robert BELLOTTO

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Claude DESNOËS

DE_2013_31 - Vote des subventions 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité pour 2013 sauf comité des fêtes 1 abstention – Au bonheur de lire 1 abstention ;

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

DESIGNATION	MONTANT	OBSERVATIONS
ACCA LA PERDRIX	350€	
LA PETITE BOULE DU POËT	350€	
AU FIL DU TEMPS	200€	
CLUB DES AINES	1 000€	
GYM VOLONTAIRE	460€	
FORM & RYTHM	460€ 540€	Subvention exceptionnelle zumba
COMITE DES FETES	5 000€	
Remboursement repas Aînés+ divers	375€	Remboursement avance faite sur spectacles
Remboursement Noël enfants	550€	
VOYAGES SCOLAIRES (aide aux familles)	750€	(sur présentation du relevé d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire)
PARENTS D'ELEVES	500€ 1600€	Subvention exceptionnelle (sorties ski)
DIAGONALE DU FOU	500€ 35€	remboursement coupe pour tournois
TENNIS CLUB	200€	
ECOLE		
Piscine	1 780€	Si piscine virement au budget de la caisse des écoles
Voyage scolaire	300€	Si demande au cours de l'année

AMICALE DES POMPIERS LARAGNE	150€	Si demande au cours de l'année
RESTOS DU CŒUR de Laragne	650€	
COOPERATIVE RESEAU AIDE	200€	Si maintien d'intervention en milieu scolaire
PREVENTION ROUTIERE	150€	
MFR	300€	
Au bonheur de Lire	300€	
Association personnes âgées hôpital de LARAGNE (animations)	150€	Si demande au cours de l'année
Voix SI LA MI du Poët	400€	
Vivre dans son Pays	300€	
Maison des Jeunes et de la culture	450€	

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions relative aux demandes ci dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Suffrages exprimés :

14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2013, s'est réunie sous la présidence de Alain MONTAY

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Delphine CHAILLOL par Alain MONTAY, Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN par Robert BELLOTTO

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Claude DESNOËS

DE_2013_32 - Election suppléant à la Communauté des Communes du Laragnais

Monsieur le Maire indique aux conseillers Municipaux que suite à la démission d'un Conseiller Municipal délégué suppléant à la Communauté des Communes du laragnais par délibération 2009-04, il y a lieu d'élire un nouveau membre suppléant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme nouveau suppléant délégué M Georges PAPEGAY

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Suffrages exprimés :
14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2013, s'est réunie sous la présidence de Alain MONTAY

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Delphine CHAILLOL par Alain MONTAY, Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN par Robert BELLOTTO

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Claude DESNOËS

DE_2013_33 - Suppression de poste

Monsieur le Maire rappelle au Conseillers Municipaux la délibération du 31 août 2012 par laquelle des postes ont été créés.

Dans la délibération DE 2012-49 les postes suivants ont été créés : un poste d'Agent Territorial Spécialisée des Écoles Maternelles principal de 2ème classe, un poste d' Agent de maîtrise, deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe. Dans cette délibération les postes occupés par les agents proposés à l'avancement ont été supprimés mais ils ne pouvaient l'être sans l'avis du CTP. Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La CTP a émis un avis favorable à la suppression de ces postes en séance du 21 février 2013. Il convient donc de délibérer à nouveau pour les supprimer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

• **DECIDE DE SUPPRIMER :**

- un poste à temps complet d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles 1ère classe à compter du 1^{er} janvier 2013

- deux postes d'adjoint technique 1ère classe à compter du 1er juillet 2013

- un poste d'adjoint technique 1ère classe à compter du 1er janvier 2013

• **PRECISE** que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2013,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

RF
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR :05/04/2013
005-210501037-20130328-DE_2013_33-DE



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Suffrages exprimés :
14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2013, s'est réunie sous la présidence de Alain MONTAY

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Delphine CHAILLOL par Alain MONTAY, Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE par Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN par Robert BELLOTTO

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Claude DESNOËS

DE_2013_34 - Location salle cours informatique

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux une demande de location de salle d'un informaticien pour y donner des cours d'informatique payant.

Il propose de louer la salle de réunion rue du fournil au tarif de 10€ la demi journée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le prix de la salle de réunion à 10€ la demi journée,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette location.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY